Bonjour Monsieur Magritte,

Je vous remercie d'avoir pris le temps d'analyser notre inventaire et également de nous avoir proposé les sites liés à la « European Disability Card »(EDC).

Je vais prendre contact de ce pas avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mettre à jour notre inventaire.

Bonne journée,

Sandra VELARDE GONZALEZ

T +32 2 800 11 33

www.etnic.be

De : info-bdf [mailto:<u>info@bdf.belgium.be</u>] **Envoyé :** mercredi 23 septembre 2020 12:55

À: VELARDE GONZALEZ Sandra <sandra.velardegonzalez@etnic.be>

Cc: GISELE MARLIERE < <u>Gisele.Marliere@solidaris.be</u>>; Pierre Gyselinck < <u>pierre.gyselinck@skynet.be</u>>; Emilie Desmet < <u>emilie.desmet@mc.be</u>>; Thomas Dabeux < <u>tda@inclusion-asbl.be</u>>; Duchenne Véronique < <u>veronique.duchenne@minsoc.fed.be</u>>

Objet : Re: Fédération Wallonie-Bruxelles - Audits accessibilité des sites et applications - Pour avis

Bonjour Madame Velarde

Le Conseil d'administration du Belgian Disability Forum asbl s'est effectivement penché sur votre demande.

Comme je vous l'avais expliqué et comme vous en aviez convenu, le BDF ne dispose pas des capacités nécessaires pour émettre un avis technique sur l'accessibilité du Web. A cet effet, l'asbl Anysurfer vous sera d'une aide appréciable.

Il en va de même pour ce qui est de la compétence au niveau « institutionnel » : malheureusement et malgré les demandes répétées de l'ensemble du secteur des personnes handicapées, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) n'a pas encore mis en place une structure d'avis pour toutes les questions relevant du handicap dépendant de sa compétence. De telles structures existent aux niveaux fédéral et régionaux, mais elles ne peuvent pas rendre d'avis sur les matières de compétence « communautaire ».

De son côté, le BDF est une asbl qui a été constituée par des organisations représentatives des personnes handicapées pour assurer le suivi des politiques européennes et supranationales. Son rôle par rapport à une directive européenne se situe au niveau « européen » et non au niveau strictement « belge » : il devrait logiquement « passer la main » aux structures d'avis compétentes pour tout ce qui est de la mise en œuvre en Belgique.

Dans ce contexte, le BDF est très content de recevoir votre demande car cela démontre que vous comprenez parfaitement le contenu de la directive et que vous avez à cœur de consulter les personnes handicapées au niveau de sa mise en œuvre.

Le BDF a décidé de vous transmettre son point de vue sur la liste que vous lui soumettez en insistant sur le fait que cet avis est « informel » vu qu'il ne dispose d'aucune compétence en la matière. Il le fait sur base de sa connaissance de la directive et des besoins des personnes handicapées. Par contre, le BDF ne dispose, malheureusement pas d'une connaissance pointue des sites liés aux compétences de la FWB.

A. Audits détaillés

- Le BDF comprends votre proposition de concentrer vos efforts sur les 3 sites qui font l'objet du plus grand nombre de visites annuelles. D'autre part, les 3 premiers sont des sites qui intéresse tous les citoyens et donc les personnes handicapées doivent pouvoir y accéder
- Le BDF apprécie que vous décidiez d'analyser un 4^{ème} site en fonction de son caractère spécifique en lien avec certaines personnes handicapées. Pour votre bonne information, la Commission Consultative de la Langue des Signes ne se réunit malheureusement plus depuis plusieurs années. Ceci explique que le nombre de visites soit aussi restreint. Néanmoins, y accorder de l'attention est important : nous espérons bien que la Commission recommencera à travailler prochainement

B. Audits superficiels

- a. Votre proposition couvre 46 sites pour un total demandé de 56 sites. Le BDF ne voit pas d'objection par rapport aux sites que vous proposez d'auditer
- b. Pour les 10 sites manquants, la proposition du BDF est de choisir dans les sites qui sont partenaires de la « European Disability Card »(EDC). Cette carte vise l'accessibilité d'acteurs du tourisme, des loisirs et du sport. Vous trouverez la liste des partenaires de l'EDC en suivant ce lien : https://eudisabilitycard.be/fr/les-partenaires-de-leuropean-disability-card. Il ne m'est pas possible de consacrer du temps à les passer systématiquement en revue, mais, à titre d'exemple :
 - i. dans la partie « Bruxelles », le site de « La Maison du Livre » reprend en pied de page le logo FWB : https://lamaisondulivre.be/
 - ii. dans la partie « Région wallonne », le site de « Abbaye de Villers » reprend, entre autres, le logo de la FWB : https://villers.be/fr
- c. Le BDF ne doute pas qu'un audit des sites des partenaires de l'EDC leur sera utile

C. 10 applications

a. Le BDF n'a vraiment pas de connaissances suffisantes en la matière pour vous conseiller. Peut-être certains partenaires de l'EDC ont-il développé une application ? Je pense à certaines institutions muséales, par exemple.

Le BDF vous remercie encore pour l'intérêt que vous portez à l'accessibilité de tous.

Nous espérons que l'an prochain vous aurez la possibilité de vous adresser à une structure d'avis compétente en FWB pour les question en lien avec le handicap.

Bien à vous.

Olivier Magritte 0470 13 14 36

Belgian Disability Forum asbl

Finance Tower Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 150 1000 Bruxelles - Belgique